

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 26

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

OBJET

BP 2017 Politiques publiques : Ressources naturelles-Risques environnementaux-

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
64.98**

PRESENTATION

Le territoire des Bouches-du-Rhône est d'une grande richesse naturelle, mais il est fragile et soumis à de fortes pressions et de nombreux risques. Il est caractérisé par une importante concentration industrielle, un fort développement urbain, un risque de mitage des espaces naturels, des sites admirables mais sensibles, des zones agricoles à conserver, une remarquable façade maritime d'environ 280 kilomètres (y compris l'Etang de Berre) à protéger ... alors que 95 % de la population des Bouches-du-Rhône vit en zone urbaine, 50 % du territoire départemental est encore « naturel » ce qui lui vaut d'occuper le premier rang français en matière de classement en zones naturelles.

OBJET

LES RESSOURCES NATURELLES

Le territoire des Bouches-du-Rhône bénéficie de ressources en eau importantes. Elles sont toutefois soumises à de fortes pressions en raison de la pression démographique, de l'urbanisation croissante et des conflits d'usages.

Aussi, malgré cette relative abondance, le département est dépendant des ressources externes à son territoire (dépend à 70 % de la ressource Durance-Verdon, tous usages confondus) et présente des problèmes de stockage et de répartition de la ressource en eau. Les enjeux d'économie d'eau sont majeurs dans les communes littorales soumises à la pression touristique ainsi que dans certains secteurs du Nord-Ouest du département. Les zones urbaines et périurbaines ayant une croissance démographique importante vont avoir, en outre, des besoins croissants en eau dans un futur proche.

Le littoral

Les eaux côtières de la Méditerranée abritent un écosystème riche et globalement de bonne qualité, mais le milieu reste vulnérable aux aménagements et pollutions des grandes agglomérations, ainsi qu'aux apports des fleuves côtiers et de leur bassin versant. Ainsi, le littoral des Bouches-du-Rhône est structurellement menacé par les pollutions issues de tous les bassins versants et les pressions liées aux activités multiples qui s'y développent. Les pressions les plus importantes sont l'urbanisation, la démographie, l'érosion du trait de côte et les aménagements côtiers.

Ce milieu particulier, où se concentre l'essentiel de la population est aussi un terrain privilégié de l'expression du changement climatique, et son évolution va tendre à l'augmentation de la vulnérabilité du territoire et de ses activités. Ainsi, les activités économiques liées à la mer ou à proximité du littoral, les activités de loisirs et de tourisme, sont des enjeux socioéconomiques dépendants de la qualité environnementale et du climat du territoire sur lesquelles toutes ces activités s'exercent.

L'eau et les milieux aquatiques

Sous influence du climat méditerranéen, le département des Bouches-du-Rhône est toutefois naturellement bien doté en eau, mais cet apport n'est pas réparti de manière uniforme sur le territoire. L'approvisionnement en eau à partir du système Durance-Verdon permet de pallier les différences grâce à la construction ancestrale de canaux. Le réseau hydrographique départemental compte 1 500 km de réseaux d'eaux superficielles (fleuves, rivières et canaux), 17.100 ha de plans d'eau et lagunes littorales et au moins 65.000 ha de zones humides essentiellement localisées dans la partie ouest du département.

Ces milieux aquatiques sont depuis des années inscrits dans une gestion intégrée par bassin versant pour garantir au mieux leur préservation en tant que tels et la qualité des usages qui leurs sont liés. Toutefois si les milieux aquatiques du département des Bouches-du-Rhône étaient jusqu'à présent quasiment tous couverts par une structure gestionnaire, la loi Maptam, compétence GEMAPI, risque de bouleverser ce contexte. Pour autant l'objectif de cette gestion globale et concertée reprise au travers des documents de planification tels que les contrats de milieux devraient subsister.

Enfin, une perspective en 2050 prévoit une diminution de 30 à 40 % du débit du Rhône à l'étiage (période des plus basses eaux en été où le besoin est grand).

La ressource potentielle des eaux souterraines

Le sous-sol recèle également des aquifères très intéressants, de nature alluvionnaire ou karstique, plus ou moins profonds et productifs, certains étant exploités de longue date car facilement accessibles. D'autres plus profonds, moins bien connus, constituent pourtant des ressources très importantes en quantité et en qualité.

Ainsi, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a identifié dans les Bouches-du-Rhône 7 ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable actuelle et future (cailloutis de la Crau et alluvions de la Basse Durance (les plus exploités tout usage), alluvions du Rhône, aquifères du bassin d'Aix Gardanne, massif calcaire de la Sainte Victoire, bassin du Beausset, massif calcaire de la Sainte Baume). Certains aquifères dits côtiers (Crau et Beausset) sont confrontés au risque d'intrusion saline dû à la proximité de la mer qui, s'il n'est pas maîtrisé, rend la ressource saumâtre, sans restauration possible.

Ainsi, les enjeux majeurs du département en terme de ressource sont l'acquisition d'une meilleure connaissance sur le fonctionnement parfois complexe des aquifères, la préservation de leur qualité au regard de la pression anthropique et la mise en place d'une véritable gestion des aquifères les plus exploités.

Le petit cycle de l'eau

Parallèlement à la notion de quantité d'eau, les effluents urbains et industriels et les pesticides sont les principales sources de pollution des cours d'eau. En dépit de ces pressions, la qualité des cours d'eau est globalement bonne, avec des pics de pollution marqués au niveau des zones fortement peuplées et/ou saisonnières. Après un effort très important des collectivités,

le département présente un parc de 143 stations d'épuration globalement de bonne qualité, réduisant l'impact de ces rejets dans le milieu.

En matière d'alimentation en eau potable, le département reste très dépendant (à 80 %) des aménagements hydrauliques (réalisés depuis le milieu du 19^{ème} siècle) qui permettent une alimentation jusqu'au littoral naturellement déficitaire. De ce fait, l'eau potable provient d'une ressource souterraine locale pour seulement 20 %.

Toutefois, le partage de la ressource avec les départements voisins et la perspective de changement climatique appelle à économiser l'eau par la lutte contre les fuites dans les réseaux ou par une consommation plus responsable, mais aussi pour les communes, à une vigilance de la sécurisation de l'alimentation potable pour ne pas risquer une rupture de ce service public.

LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire départemental est très marqué par la présence de risques naturels (inondations, mouvements de terrains, séismes, incendies, aléas climatiques, submersions marines, érosions littorales), intensifiés par la géographie et le régime climatique méditerranéen. S'y ajoutent la qualité de l'air et les risques technologiques (transports de matières dangereuses, établissements classés Seveso, barrages et installations nucléaires).

Sur les 119 communes des Bouches-du-Rhône, toutes présentent au moins deux risques majeurs, 22 communes cumulent six risques et plus. Ces risques sont d'autant plus prégnants qu'ils impactent, quelquefois, des zones fortement peuplées (sites classés SEVESO à proximité de zones urbanisées par exemple).

Le risque zéro n'existe pas et le territoire bucco-rhodanien s'est impliqué depuis longtemps sur cette thématique, notamment au travers du SDIS. Aujourd'hui les risques sont abordés avec une posture qui doit prendre en compte le poids grandissant des facteurs socio-économiques et culturels dans la capacité de réponse de la société.

L'air

La préservation de la qualité de l'air est une problématique commune et transversale à l'ensemble des villes et territoires des Bouches-du-Rhône (dépassements de normes, de valeurs limites et/ou de valeurs cibles). La France a mis en place des Plans de Prévention de l'Atmosphère afin de proposer des solutions et répondre notamment au précontentieux qu'elle a avec l'Europe sur une dizaine de zones dont le département des Bouches-du-Rhône.

Ce département est le plus touché de la région par la pollution de l'air : les grandes zones urbanisées, les réseaux routiers et autoroutiers et les grands pôles d'activités, industriels, pétrochimiques, maritimes et aéroportuaires en font une zone d'émissions importante de polluants atmosphériques.

Les risques technologiques

Le territoire est aussi très exposé aux risques technologiques notamment sur le pourtour de l'étang de Berre et le législateur a désigné les Départements en tant que Personne et Organisme Associée (POA) dans l'élaboration des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Le Département est de plus un des cofinanceurs des mesures du PPRT.

Le département compte 17 sites industriels pouvant couvrir un ou plusieurs établissements dits SEVESO seuil Haut, chacun devant être couvert par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dont l'objectif est de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur le site.

A ce jour 12 PPRT, concernant 10 communes, ont été approuvés par le Préfet avec un coût total des mesures estimé de l'ordre de 100 M€

Même si le Département s'est déjà engagé depuis de longues années dans un positionnement « amont » sur les questions de gestion des ressources naturelles et des risques, cette stratégie avant tout thématique mérite d'être affirmée de façon intégrée sur des finalités globales, au service des populations, qui restent dépendantes de différents facteurs dont l'évolution climatique.

Cette richesse patrimoniale, notre collectivité la préserve en agissant en partenariat avec l'Etat, les autres collectivités, les acteurs socio-économiques, les associations, les laboratoires et organismes de recherche et, plus largement avec les habitants du département dans le cadre de la solidarité territoriale.

PROPOSITION

Au vu des éléments exposés dans le présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Prendre acte des éléments du présent rapport,
- Approuver les orientations du présent rapport.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL